

Les Conférences-débat de L'



**Les ARS**  
*Quelles sont-elles ? Que peut-on en attendre ?*

*Conférence de Madame Nicole KLEIN*  
*Directrice de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine*

*Lundi 28 juin 2010*

En partenariat avec l'   
de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2

*Les origines lointaines des ARS*

Les ARS, une très vieille idée...

- ***“Au niveau de chaque région serait créée une agence régionale des services de santé, responsable de la tenue des objectifs définis pour sa région en matière de dépenses au niveau national...”***

Raymond Soubie Rapport du groupe Prospective du système de santé juin 1993

- ***“Le bon niveau de gestion pour la mise en œuvre de la politique de santé, c'est sans aucun doute, la région. Il est temps de créer les agences régionales de santé...”***

Jacques Chirac Allocution devant les Assises du Centre national des professions de santé 14 février 2002

- ***“Je souhaite une régionalisation progressive du système de santé, à travers la création d'agences régionales de santé”***

Lionel Jospin Premier ministre Le Monde 9 mai 2002

- ***“La régionalisation est indispensable. Je propose d'amplifier la régionalisation actuelle en créant des agences régionales de santé”***

Ségolène Royal Le généraliste 16 février 2007

### Les principes fondateurs du Titre IV de la loi instituant les ARS

#### Des défis pour notre système de santé...

1. **L'efficacité** : mieux répondre aux besoins de la population
2. **L'efficience** : assurer une plus grande performance du système et une meilleure qualité des soins sans dérive des coûts
3. **La démocratie** : veiller à ce que l'ensemble des parties prenantes soient représentées et impliquées dans la gouvernance des ARS

#### et des principes directeurs :

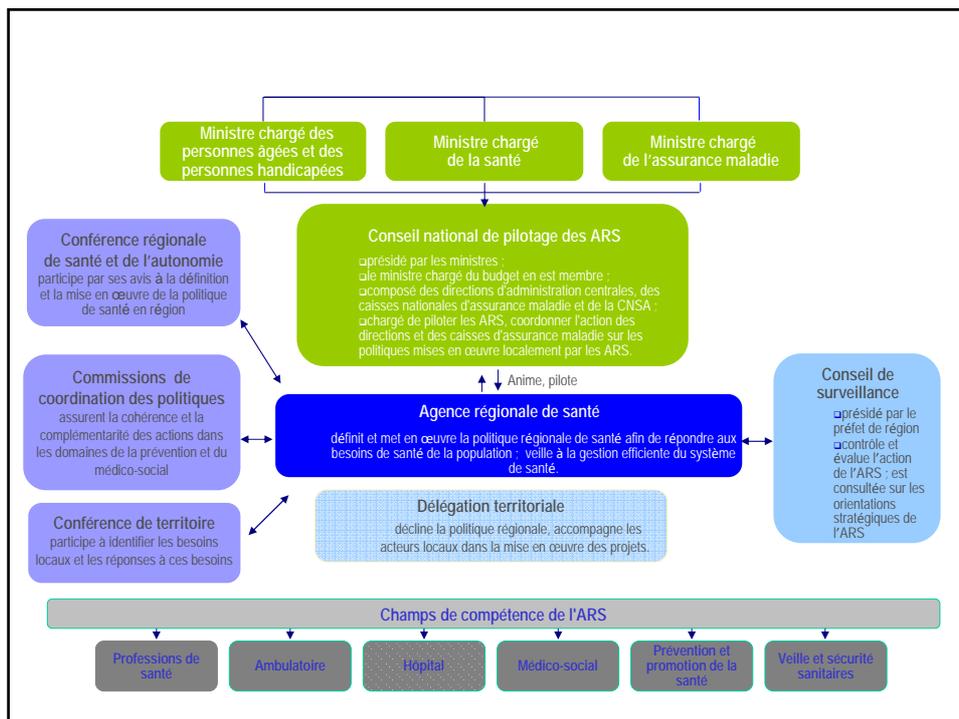
1. **Une approche globale de la santé** : l'Ars est compétente sur l'ensemble du champ de la santé, préventif, curatif et médico-social
2. **La territorialisation** : une approche des besoins au plus près des personnes et des territoires
3. **La responsabilisation**: on déconcentre et on localise les prises de décision, avec l'éclairage de l'ensemble des parties prenantes
4. **L'union des forces de l'Etat et de l'Assurance Maladie**

### Le fonctionnement des ARS

L'Ars est un établissement public, doté d'un **conseil de surveillance**.

L'ARS agit **en concertation** avec :

- La **conférence régionale de la santé et de l'autonomie**
- Les **commissions de coordination des politiques publiques de santé**
- Les **conférences de territoire**



## Le fonctionnement des ARS

### Le conseil de surveillance :

Composition : 25 membres

Le Préfet de région, président

3 représentants de l'Etat, 10 partenaires sociaux membres des conseils de l'Assurance maladie, 4 représentants des collectivités territoriales, 3 représentants des associations d'usagers, 4 personnes qualifiées désignées par le ministre

Siègent avec voix consultative :

Le Directeur Général ARS

L'agent comptable

Le trésorier Payeur Général

2 représentants personnel ARS

Le Président de la CRSA

Le conseil approuve le budget et le compte financier.

Il est destinataire des documents relatifs à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du **plan stratégique régional de santé** ainsi qu'au **contrat pluriannuels d'objectifs et de moyens de l'agence**.

Il émet un avis sur les résultats de l'action de l'agence

## Le fonctionnement des ARS

### La démocratie sanitaire : les instances de concertation

#### 1. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Composition : plusieurs collèges comprenant des représentants des

- collectivités territoriales (14)
- usagers : patients (8), personnes âgées (4), personnes handicapées(4)
- présidents des conférences de territoire (4)
- partenaires sociaux (10)
- acteurs de la cohésion et protection sociales (10)
- acteurs prévention, éducation pour la santé (10)
- offreurs de services: établissements, institutions, professionnels de santé (34)
- personnalités qualifiées (2)

Voix consultative :

- préfet de Région
- présidents du conseil économique et social
- chefs de service de l'Etat en région
- directeur général ARS
- 1 membre des conseils des organismes des 3 principaux régimes d'assurance maladie

## Le fonctionnement des ARS

### La démocratie sanitaire : les instances de concertation

#### 1. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Organisation

1 commission permanente

4 commissions spécialisées :

- prévention
- organisation des soins
- prises en charge et accompagnement médico-sociaux
- droits des usagers du système de santé

Missions

Fait des propositions et rend un avis sur :

- le projet régional de santé
- le plan stratégique régional de santé
- les projets de schémas régionaux préparés par les commissions spécialisées
- le rapport annuel sur le respect des droits des usagers

Etablit un rapport sur son activité.

Détermine les questions de santé donnant lieu aux débats publics qu'elle organise.

## Le fonctionnement des ARS

### La démocratie sanitaire : les instances de concertation

#### 2. La conférence de territoire

##### Composition

Plusieurs collèges comprenant des représentants des :

- établissements de santé
- personnes morales, gestionnaires des services et établissements médico-sociaux
- acteurs de prévention, promotion de la santé, environnement et lutte contre la précarité
- professionnels de santé libéraux
- centres de santé, maisons de santé, pôles de santé, réseaux
- soins à domicile
- services de santé au travail
- usagers
- collectivités territoriales
- ordre des médecins
- personnes qualifiées

## Le fonctionnement des ARS

### La démocratie sanitaire : les instances de concertation

#### 2. La conférence de territoire

##### Missions

Fait des propositions à partir d'un diagnostic partagé sur les enjeux sanitaires du territoire pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet régional de santé.

Donne un avis sur les programmes territoriaux de santé et les contrats locaux de santé mis en œuvre dans le cadre du programme régional de santé.

La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de **contrats locaux de santé** conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico social.

## Le fonctionnement des ARS

### L'articulation des politiques publiques : les commissions de coordination

#### 1. La commission de coordination dans les domaines de la **prévention, santé scolaire, santé au travail et PMI**

##### Composition

Le directeur général de l'ARS, le représentant du préfet de région

Des représentants :

- de l'**Etat** ( recteur académie, jeunesse et sports, entreprises consommation, environnement aménagement, alimentation agriculture, protection judiciaire jeunesse, cohésion sociale)
- des **collectivités territoriales** (conseil régional, conseil général, communes)
- des **organismes de sécurité sociale**

##### Missions

- Contribuer à l'élaboration du PRS (schéma prévention)
- Favoriser la complémentarité des actions financées par chacun de ses membres
- Organiser une procédure d'appels à projets visant à sélectionner et financer les actions
- Améliorer la qualité et la disponibilité des informations nécessaires aux politiques de santé en rapprochant les acteurs régionaux de l'observation sanitaire et sociale

## Le fonctionnement des ARS

### L'articulation des politiques publiques : les commissions de coordination

#### 2. La commission de coordination dans le domaine **des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux**

##### Composition

Le directeur général de l'ARS, un représentant du préfet de région

Des représentants :

- de l'**Etat** ( recteur académie, jeunesse et sports, entreprises consommation, cohésion sociale)
- des **collectivités territoriales** ( conseil régional, conseil général, communes)
- des **organismes de sécurité sociale**

##### Missions

- Contribuer à l'élaboration du PRS (schéma d'organisation médicosociale et programme interrégional d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie)
- Favoriser l'adoption d'outils partagés d'analyse des besoins et de l'offre
- Examiner les projets de schéma régional d'organisation des soins et les schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale
- Favoriser la complémentarité des actions financées

### Quels sont les atouts des ARS ?

- **Un interlocuteur régional unique** qui garantit au patient un égal accès aux soins
- **Un périmètre d'action étendu** : prévention, sécurité sanitaire, offre de soins hospitaliers et ambulatoires, secteur médico-social
- **Une meilleure coordination** entre professionnels, établissements de santé et médicosociaux
- **Un pilotage renforcé sur l'offre de soins** afin d'améliorer sa performance
- **L'association des métiers Etat/Assurance-Maladie** pour développer une approche complémentaire des stratégies de santé à mener

### Les moyens d'action des ARS

Les ARS disposent de différents leviers pour agir :

- 1. Le Projet Régional de Santé**  
qui renforce la planification et la programmation des actions
- 2. La contractualisation avec les établissements et les professionnels :**  
contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, contrat d'amélioration des pratiques
- 3. L'appel à projets**  
qui se généralise et devient le nouveau régime d'autorisation des établissements et services médico-sociaux

## *La feuille de route des ARS*

### **Neuf objectifs pour agir**

Des **contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** (CPOM) seront passés entre les ministres et les agences régionales de santé.

Ces contrats, qui couvrent la période 2010-2013, seront bâtis autour de **trois priorités nationales** :

- améliorer l'espérance de vie en bonne santé,
- promouvoir l'égalité devant la santé,
- développer un système de santé de qualité, accessible et efficient.

Neuf objectifs ont été identifiés pour répondre à ces trois priorités. Ils seront repris dans les contrats, et assortis de moyens et d'indicateurs de résultats, détaillés pour trois années d'application, de 2011 à 2013.

## *La feuille de route des ARS*

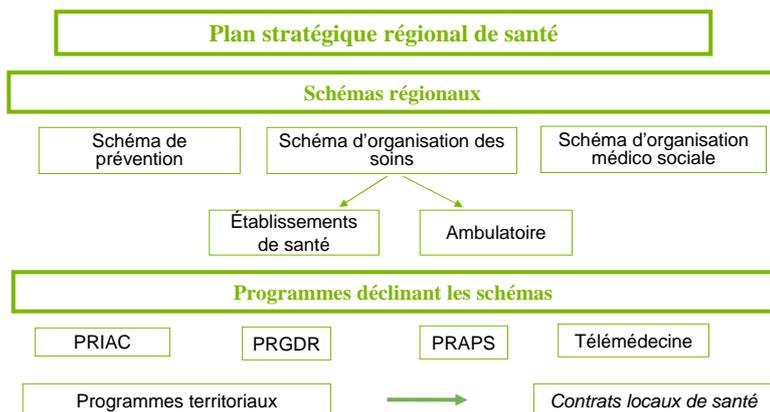
### **1-Neuf objectifs pour agir**

- Réduire la mortalité prématurée évitable
- Développer la promotion de la santé et la prévention des maladies
- Renforcer l'efficacité du dispositif de veille et de sécurité sanitaires
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- Optimiser l'organisation de la permanence des soins
- Adapter l'offre de soins et des services médico-sociaux aux besoins
- Améliorer la qualité et l'efficacité des soins et des services médico-sociaux
- Rétablir durablement l'équilibre financier des établissements de santé
- Développer les parcours de soins et de vie des personnes âgées et des personnes handicapées

## La feuille de route des ARS

### 2- Le projet régional de santé

Le projet régional de santé (PRS) est le document stratégique de l'agence qui fixe les objectifs et les priorités de santé en région et planifie les actions dans les différents champs d'intervention de l'ARS :



## La feuille de route des ARS

### 3- La définition des territoires de santé

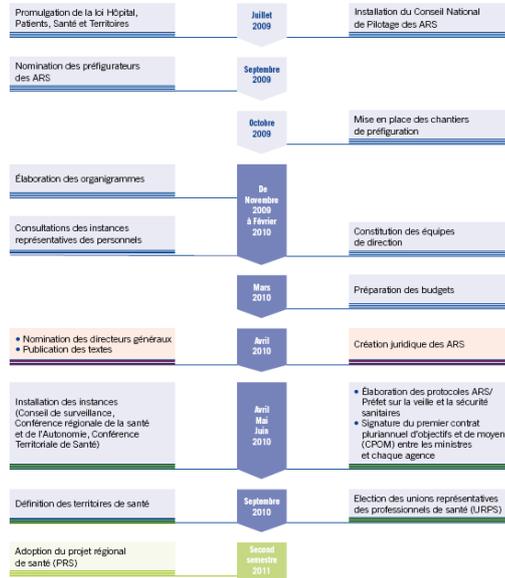
Les agences régionales de santé auront à définir des territoires de santé, pour la rentrée 2010.

**Première étape essentielle pour élaborer le projet régional de santé,** ces territoires ne sont pas une simple reconduction des anciens territoires hospitaliers.

Ce seront de nouveaux espaces sur lesquels seront déclinées les actions de l'agence, correspondant à l'ensemble de ses compétences : santé publique, soins et accompagnement médico-social.

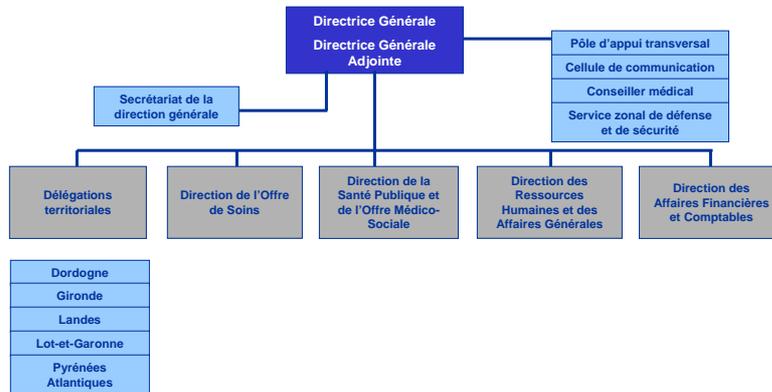
**Des conférences de territoire** seront mises en place, qui devront mettre en cohérence les actions de proximité des projets territoriaux sanitaires avec le projet régional de santé, luttant ainsi contre les inégalités de santé ou d'accès aux soins et services.

## Calendrier



## L'ARS Aquitaine

## Organisation générale



## L'ARS Aquitaine

### Les principes d'organisation

#### ➤ La direction générale

- Pôle d'appui transversal
- Conseiller médical
- Cellule de communication
- Service zonal de défense et de sécurité

#### ➤ La direction des ressources humaines et des affaires générales

#### ➤ La direction des affaires financières et comptables

### Les principes d'organisation

#### ➤ La direction de l'offre de soins

3 départements :

- Organisation et offre de soins hospitaliers et ambulatoires
- Financement
- Performance et qualité

#### ➤ La direction de la santé publique et de l'offre médico-sociale

6 départements:

- Offre médico-sociale
- Prévention, promotion de la santé
- Sécurité, santé, environnement
- Sécurité soins et produits de santé
- Cellule de l'InVs en région (CIRE)
- Cellule de veille et sécurité sanitaire

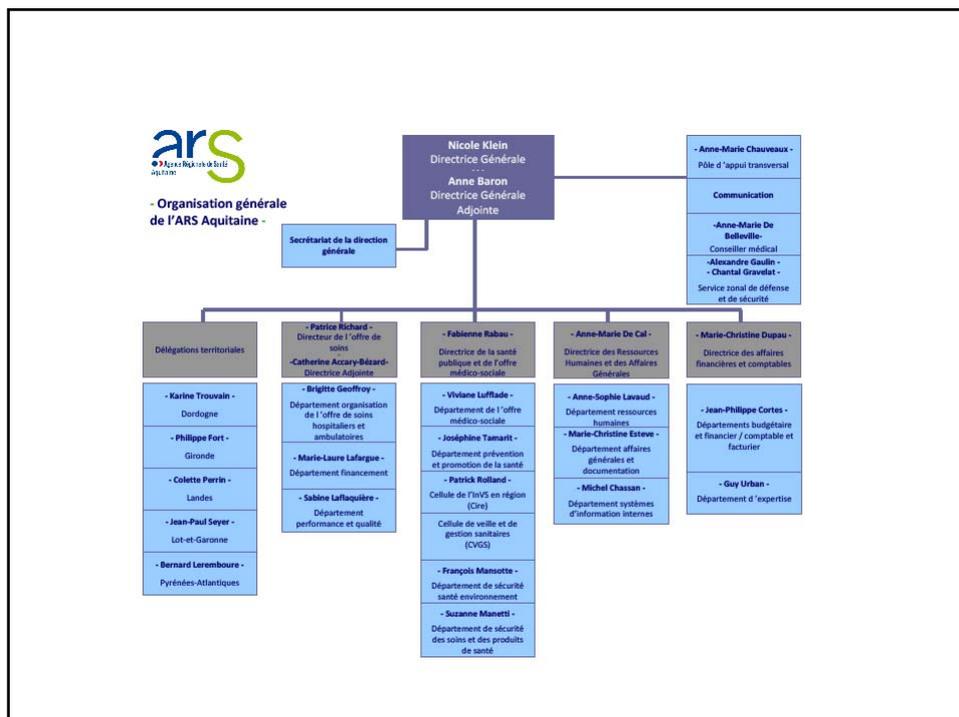
### Les principes d'organisation

#### Les délégations territoriales :

- Délégation de la Dordogne
- Délégation de la Gironde
- Délégation des Landes
- Délégation de Lot et Garonne
- Délégation des Pyrénées Atlantiques

Elles ont pour missions, en lien avec les directions opérationnelles la mise en oeuvre de la politique de l'ARS sur le territoire:

- animation des conférences de santé
- la gestion de proximité des questions de santé environnementale
- les actions territorialisées de santé (projets territoriaux de santé et contrats locaux notamment)
- la mise en oeuvre des actions de proximité en direction des établissements de santé et médico-sociaux
- les relations avec les usagers



## L'ARS Aquitaine

### Le Calendrier

Réunion de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie :

➡ 6 juillet

Réunion du Conseil de Surveillance :

➡ 7 juillet

Conférences de territoire :

➡ Septembre

Election des Unions Régionales des professionnels de santé :

➡ 29 septembre 2010 (médecins)  
autres professionnels (à venir)